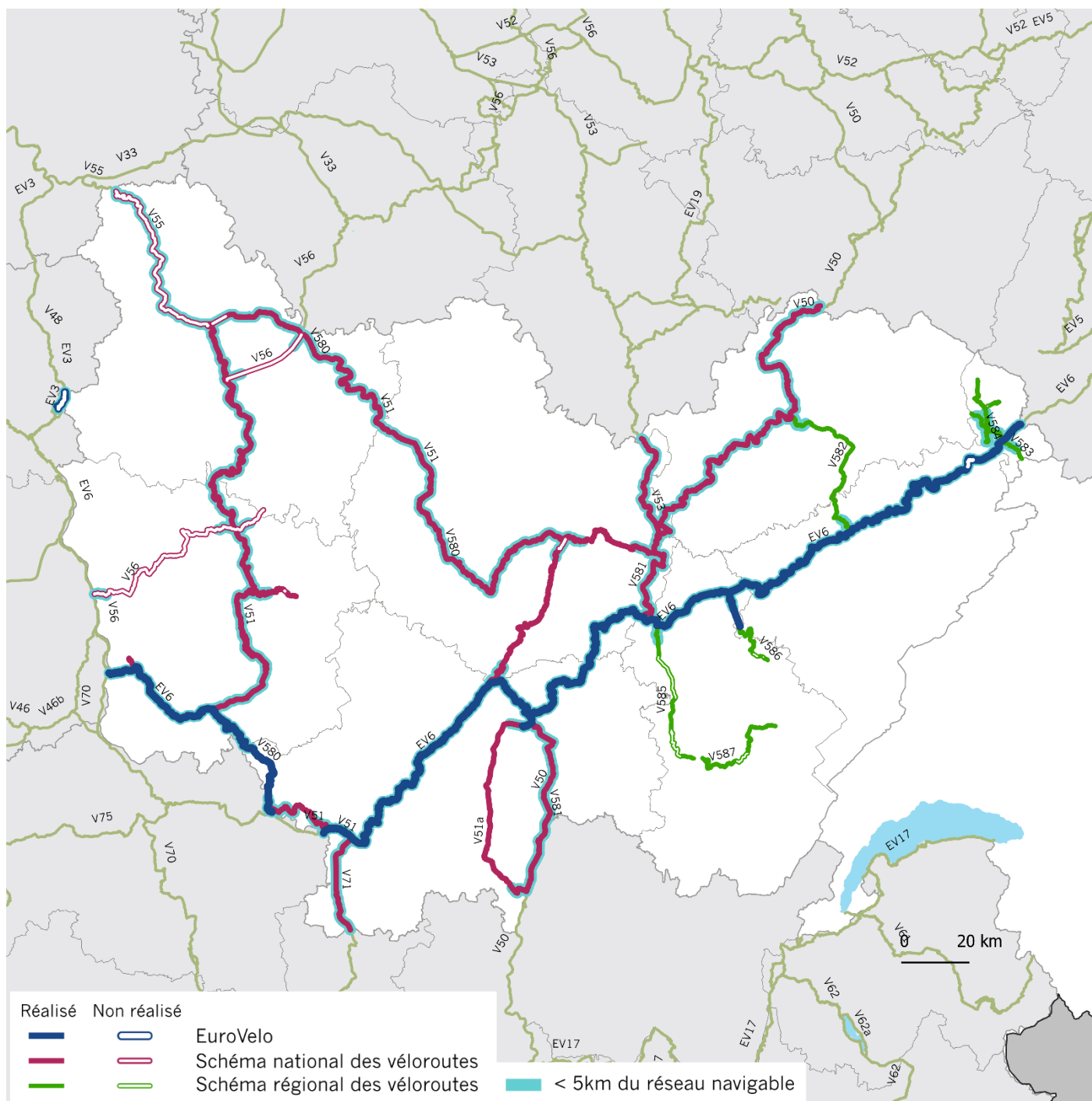


Bourgogne-Franche-Comté



Réseau cyclable régional

✓ Bilan 2020 : 87 kilomètres ouverts dans l'année,
88 % du Schéma régional des véloroutes réalisé



*Les données présentées ici sont issues des contributions transmises par les collectivités à Vélo & Territoires (listées ci-après). Faute de donnée récente, l'information exploitée est celle d'une année antérieure.

Le schéma régional des véloroutes de Bourgogne-Franche-Comté, validé en 2019, compte 1 988 km d'itinéraires cyclables, dont 1 739 km inscrits au Schéma national des véloroutes (87 %). En 2020, 87 km de véloroute ont été ouverts sur ce Schéma régional. Les ouvertures les plus notables concernent deux tronçons de La Voie Bleue (V50) avec 55 km principalement en site propre.

Au 1^{er} janvier 2021, 1 741 km du Schéma régional sont réalisés (88 %), dont 1 213 km en site propre et 528 km en site partagé, ce qui en fait le Schéma régional le plus avancé. Enfin, 1 507 km (76 %) du linéaire régional est situé à proximité d'un canal du réseau navigable et quasiment tous les itinéraires sont concernés. Ainsi le réseau bourguignon présente la dimension fluvestre la plus forte de France.

	Total	Réalisé					Non réalisé	
	Km	Site propre		Site partagé		%	Km	%
Schéma régional des véloroutes	1 988	1 213	61%	528	27%	88%	247	12%
dont Schéma national des véloroutes	1 739	1 061	61%	468	27%	88%	210	12%
dont EuroVelo	529	319	60%	199	38%	98%	11	2%
Proximité du réseau navigable								
dont < 5 km	1 507	1 010	67%	376	25%	92%	122	8%
dont < 150 m	1 000	832	83%	90	9%	92%	78	8%

Les contributeurs de l'Observatoire national des véloroutes : 5 collectivités

En 2020, 5 collectivités de Bourgogne-Franche-Comté ont contribué à l'Observatoire national des véloroutes en transmettant leurs données actualisées :

Départements

Côte-d'Or
Jura
Nièvre
Yonne

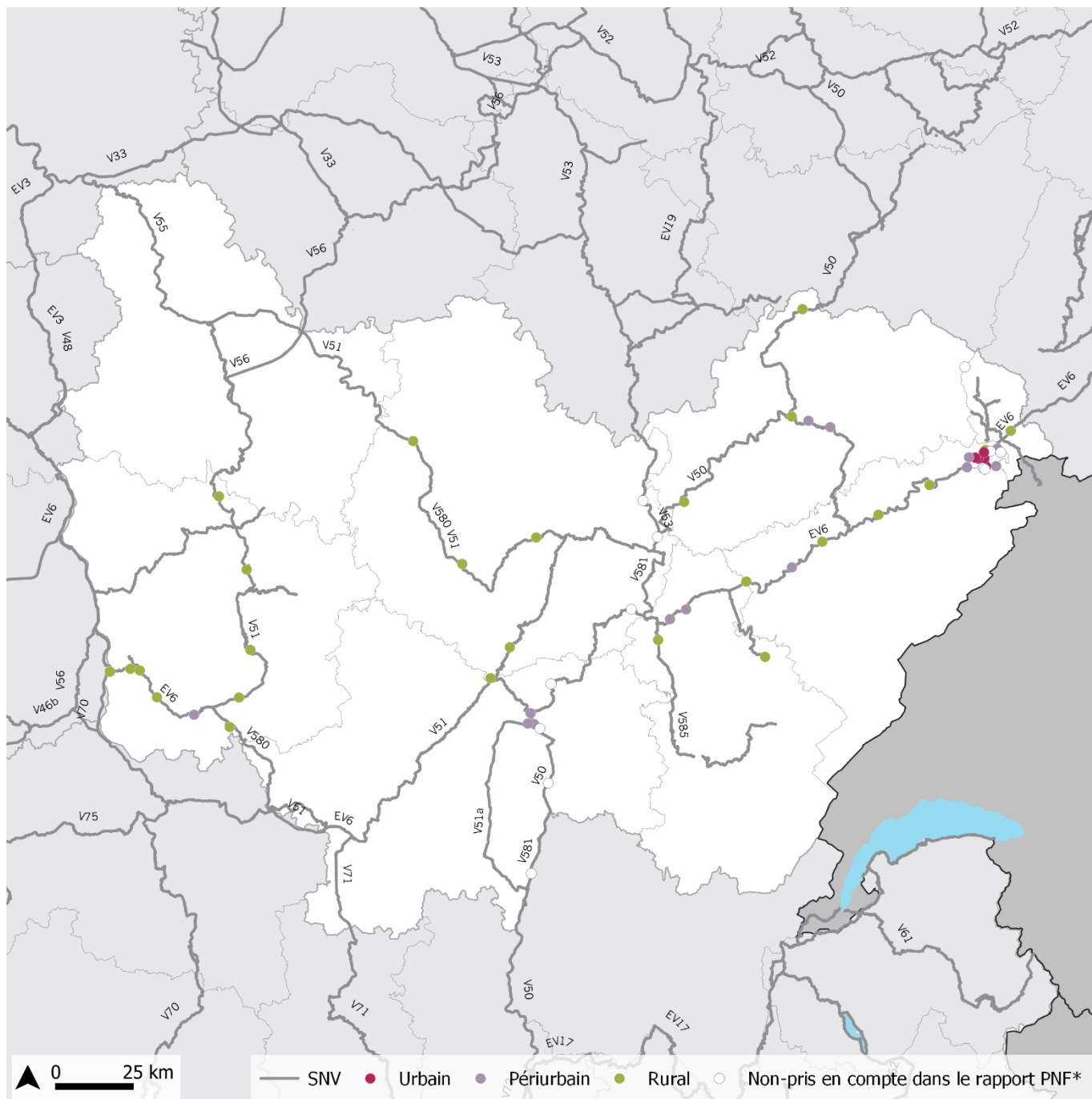
EPCI

Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon (71)

Fréquentation cyclable régionale

Répartition des compteurs

Compteurs partagés	2020 : 58	2019 : 49	2018 : 48
Compteurs analysés*	2020 : 45	2019 : non publié	2018 : 40
Compteurs analysés par milieu	● Urbain : 6	● Périurbain : 14	● Rural : 25
Compteurs sur les grands itinéraires	EuroVelo : 20	Schéma national (hors EuroVelo) : 11	



* Seuls les compteurs présentant au moins 90 % de données validées sur l'année sont pris en compte

Compteurs utilisés pour l'analyse 2020 – Bourgogne-Franche-Comté

En Bourgogne-Franche-Comté, les données de 58 compteurs sont partagées sur la Plateforme nationale des fréquentations (PNF). 45 compteurs ont été retenus pour les analyses 2020*. Ces données sont partagées par 9 propriétaires. À ce jour, le parc de compteurs partagés avec la PNF couvre principalement les aménagements inscrits au Schéma national des véloroutes (EuroVelo compris).

Liste des propriétaires et des compteurs

- Compteurs urbains : 6 ● Compteurs périurbains : 14 ● Compteurs ruraux : 25
- Compteurs non pris en compte dans le rapport de la PNF 2020* : 13

* Seuls les compteurs présentant au moins 90 % de données validées sur l'année sont pris en compte

CD21

- Créancey
- Nogent-Lès-Montbard
- Santenay
- Velars-Sur-Ouche
- Volnay
- Oisilly
- Pontailier-Sur-Saône
- Saint-Symphorien-Sur-Saône

CD25

- Beure
- Baume-Les-Dames
- Blussans
- Novillars
- Saint-Vit

CD39

- Baverans
- Champagnole
- Dole (Saint-Yllie)
- Molay
- Salins-Les-Bains

CD58

- Decize
- Biches
- Cercy-La-Tour
- Charrin
- Chevroches (Armes)
- Corbigny
- Gimouille (Le Guetin)
- Luthenay-Uxeloup
- Sermoise-Sur-Loire (Plagny)
- Sermoise-Sur-Loire (Sermoise)

CD70

- Quincey
- Vaire-Et-Montoille (Vaire)
- Apremont
- Chemilly
- Selles
- Plancher-Les-Mines (Planche Des Belles Filles)

CD71

- Boyer (Tournus Nord)
- Épervans
- Gergy
- Mâcon (Voie Bleue)

CD90

- Brebotte

Grand Chalon

- Chalon-Sur-Saône (Pont Jean Richard)
- Crissey (EV 6)
- Saint-Marcel (Piste GC)

Grand Montbéliard

- Audincourt (Cimetière)
- Exincourt
- Montbéliard (Ludwirsburg véloroute)
- Montbéliard (Prés-La-Rose)
- Montbéliard (Prés-La-Rose Passerelle)
- Vieux-Charmont
- Allenjoie
- Dasle
- Sainte-Suzanne
- Voujeaucourt
- Brognard (Base de loisirs)
- Arbouans
- Brognard (Coulée verte)
- Fesches-Le-Châtel
- Valentigney (Pont de Bollardièrre)
- Valentigney (Route de Bondeval)

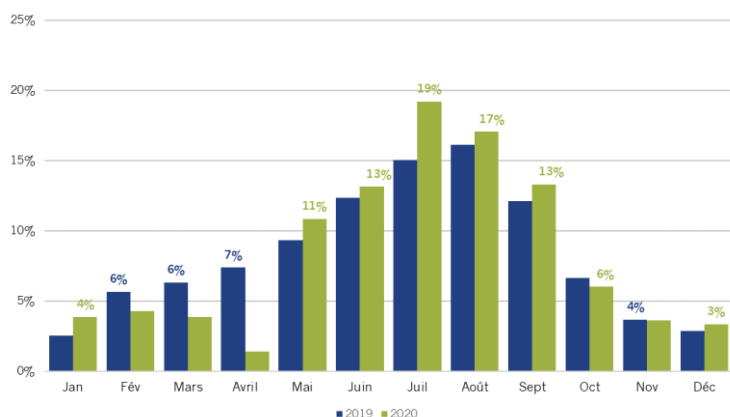
Analyse de la fréquentation cyclable

✓ Bilan 2020 : +1 % de passages de vélos par rapport à 2019

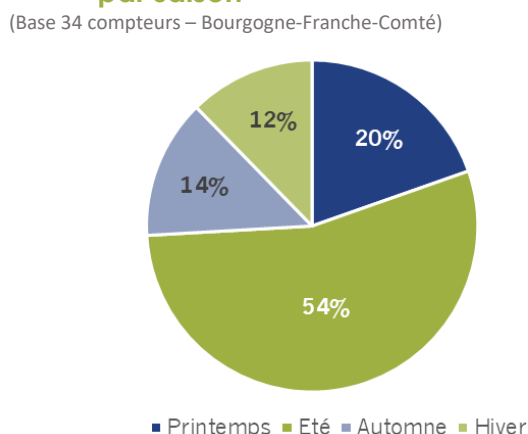
La fréquentation 2020, en Bourgogne-Franche-Comté, se maintient par rapport à 2019 dans un contexte très compliqué. La forte progression enregistrée entre mai et septembre (+14 %) compense tout juste les pertes causées par le confinement du printemps 2020. En moyenne, la fréquentation est de 132 passages par jour et par compteur. Cette moyenne cache des différences observées selon les milieux d'implantation. Ainsi, elle atteint 352 passages par jour et par compteur en zones urbaines contre 138 en zones périurbaines ou 89 en zones rurales.

La fréquentation s'étale habituellement sur une période plutôt longue (d'avril à octobre). En 2020, en raison du contexte sanitaire, on observe une pointe estivale plus marquée qu'en temps normal.

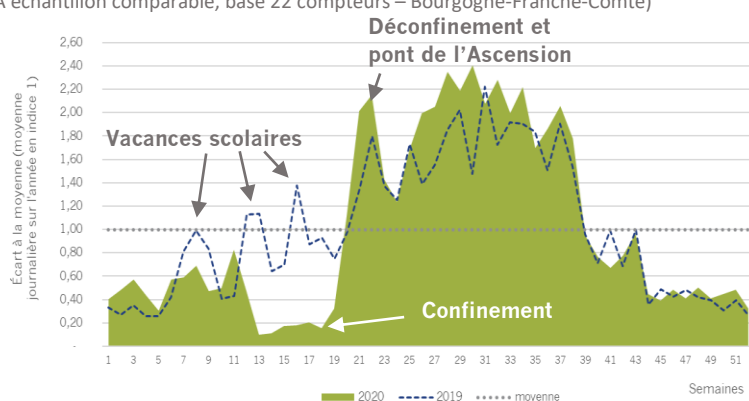
Répartition mensuelle des passages 2019 et 2020 (À échantillon comparable, base 22 compteurs – Bourgogne-Franche-Comté)



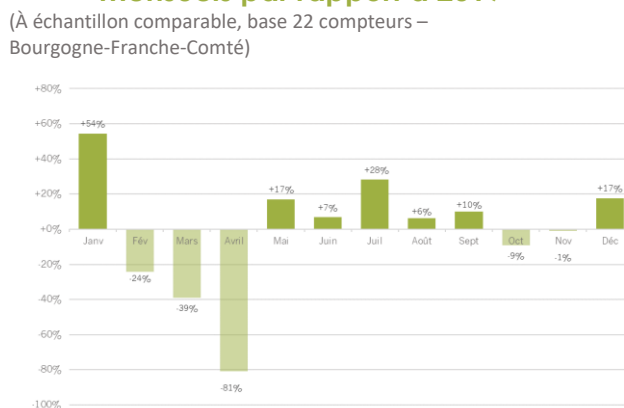
Répartition des passages 2020 par saison (Base 34 compteurs – Bourgogne-Franche-Comté)



2020 2019 Comparaison de la fréquentation journalière en 2019 et 2020 (À échantillon comparable, base 22 compteurs – Bourgogne-Franche-Comté)



Évolution du nombre de passages mensuels par rapport à 2019 (À échantillon comparable, base 22 compteurs – Bourgogne-Franche-Comté)



2 1 3 Palmarès des compteurs par type de milieu

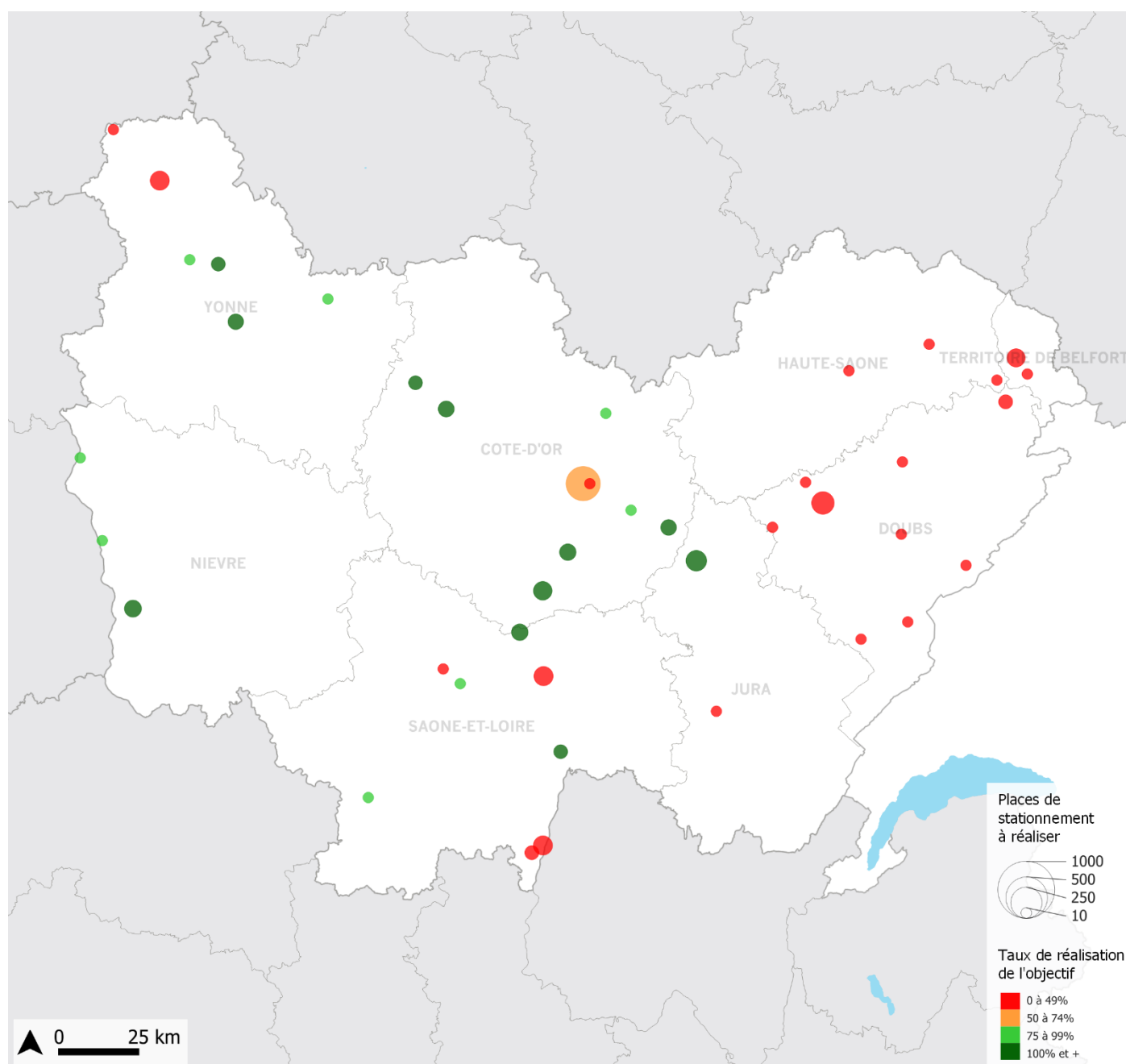
Milieu	Propriétaire	Compteurs	Nb moyen de passages journaliers 2020
Sites urbains	Grand Montbéliard	Montbéliard (Prés-la-rose Passerelle)	593
	Grand Montbéliard	Montbéliard (Ludwirsburg véloroute)	439
	Grand Montbéliard	Exincourt	342
Sites périurbains	CD 25	Beure	269
	Grand Chalon	Chalon-sur-Saône (Pont Jean Richard)	226
	Grand Montbéliard	Allenjoie	194
	CD 21	Velars-sur-Ouche	306
Sites ruraux	CD 25	Novillars	193
	Grand Montbéliard	Brognard (Base de loisirs)	179

Stationnements vélo sécurisés aux abords des gares

✓ **Bilan 2020 : 711 places de stationnement sécurisé déjà déployées, soit 55 % de l'objectif fixé par la LOM**

En région Bourgogne-Franche-Comté, 42 gares sont soumises à l'obligation d'équipement de stationnements sécurisés pour les vélos dans le cadre du décret d'application introduit par la Loi d'orientation des mobilités (LOM). Au total, 1 300 places de stationnement sécurisé devront être déployées dans ces gares régionales avant le 1^{er} janvier 2024. Selon les données du ministère de la Transition écologique et de la SNCF pour l'année 2020, cet objectif serait atteint à environ 55 % en 2020, avec 711 places de stationnement déjà mises à disposition aux abords des gares du territoire. Ce cap fixé par la LOM constitue néanmoins un seuil minimum : Vélo & Territoires invite les régions à aller encore plus loin pour être au rendez-vous d'une France à vélo 2030.

Nombre de places de stationnements vélo sécurisés à réaliser et taux de réalisation par gare en 2020



Sources : Ministère de la Transition écologique, chargé des Transports - SNCF

	Gares soumises à l'obligation d'équipement	Stationnements sécurisés existants en 2020	Stationnements sécurisés à atteindre avant 2024	Taux de réalisation
NATIONAL	1 133	42 488	90 485	47 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	42	711	1 300	55 %
Côte-d'Or	9	357	511	70 %
Doubs	9	0	190	0 %
Haute-Saône	3	0	30	0 %
Jura	2	76	86	88 %
Nièvre	3	56	60	93 %
Saône-et-Loire	8	129	225	57 %
Territoire de Belfort	2	0	60	0 %
Yonne	6	93	138	67 %

À noter :

- 1) Le nombre de places de stationnement sécurisées à atteindre pour chaque territoire correspond aux objectifs minimums fixés par le décret d'application introduit par la LOM, auxquels s'ajoutent les emplacements de stationnement déjà prévus par les collectivités dans leurs différents projets.
- 2) Ne sont recensés dans ces atlas que les stationnements dits « sécurisés », par opposition aux stationnements « libres » (arceaux, lices ou appui vélos). Au sens du décret d'application de la LOM, sont considérés comme sécurisés, les stationnements pour les vélos :
 - Qui comportent des dispositifs fixes permettant de stabiliser et de fixer chaque vélo par le cadre et au moins une roue ;
 - Qui bénéficient d'une surveillance humanisée, d'une vidéo-surveillance ou d'un système de fermeture sécurisée ;
 - Et qui sont situés dans un lieu couvert et éclairé.